



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 3556

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les éventuels risques imputés à la vaccination contre l'hépatite B. En effet, les avis médicaux contradictoires diffusés dans le grand public sont de nature à créer une inquiétude légitime de la part des familles et des professionnels. Il lui demande par conséquent de bien vouloir préciser quelle est sa position sur ce sujet, notamment en ce qui concerne la vaccination des tout-petits et l'obligation vaccinale des professions de santé.

Texte de la réponse

La vaccination contre les maladies infectieuses, qui peuvent être mortelles ou sources de complications graves, est un outil important de sécurité sanitaire et de protection de la santé des individus et de la collectivité. S'agissant de l'hépatite virale B, celle-ci peut entraîner des complications graves (cirrhose, cancer du foie), et se présenter sous une forme aiguë « fulminante », mortelle en l'absence de greffe du foie. Cette maladie est toujours d'actualité comme l'a montré en 2005 l'enquête de prévalence réalisée par l'Institut de veille sanitaire, qui a estimé que la proportion de personnes porteuses chroniques du VHB vivant en France métropolitaine se situait autour de 0,7 % de la population adulte. En France, les effets secondaires des vaccinations (dont les accidents post-vaccinaux) sont suivis par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). À la suite du signalement à l'AFSSAPS de cas de sclérose en plaques (SEP), survenus chez des personnes vaccinées, une dizaine d'études ont été menées entre 1997 et 2003. Aucune n'a pu conclure formellement à un lien de causalité. En 2004, une nouvelle étude cas-témoins menée au Royaume-Uni montrait qu'un risque faible ne pouvait pas être exclu chez l'adulte. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPPF) a alors conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier les recommandations concernant la vaccination contre le virus de l'hépatite B (VHB), et que, en ce qui concernait les personnes à risque, « la balance entre le bénéfice de la vaccination contre le VHB et le risque hypothétique de favoriser une poussée de SEP continuait de pencher fortement en faveur de la vaccination ». En novembre 2004, l'audition publique « vaccination contre le VHB et SEP : état des lieux », a recommandé la promotion de la vaccination contre le VHB auprès des professionnels de santé, « seule obligation de vaccination se justifiant tant pour la protection du soignant que celle du patient ». Enfin, plus récemment, une étude a été réalisée sous la direction du professeur Marc Tardieu (INSERM), à partir de la cohorte « Kidmus » (cohorte française de suivi d'enfants de moins de 16 ans ayant présenté un premier épisode aigu de démyélinisation centrale). Il s'agissait de voir, au sein de cette cohorte neuro-pédiatrique de 467 enfants ayant présenté une première poussée de démyélinisation, si la réalisation d'une vaccination après cette première poussée augmentait le risque de récurrence. Cette étude, qui a montré que ce risque n'est pas augmenté, a été publiée au 1er trimestre 2007 dans la revue *Brain* (Hepatitis B vaccine and risk of relapse after a first childhood episode of CNS inflammatory demyelination. *Brain*. 2007 Apr. 130 [Pt 4] :1105-Epub 2007 Feb. 1). De plus, une nouvelle étude cas-témoin réalisée à partir de cette même cohorte a comparé chaque enfant ayant eu une SEP à 12 témoins et analysé les vaccinations reçues antérieurement à la première poussée. Cette étude devrait être publiée prochainement dans *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3556

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5358

Réponse publiée le : 16 octobre 2007, page 6386